

## AVIS AU PUBLIC

### Aménagement communal et développement urbain

Tuntange, le 21 avril 2026

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi **de la modification du projet d'aménagement particulier – quartier existant (PAP-QE) «BEP-Parc »**, concernant des fonds sis à **Buschdorf**, élaborés par le bureau LSC360 pour le compte de l'administration communale Helperknapp.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet en question est déposé pendant 30 jours, soit du **21 avril 2026 au 20 mai 2026 inclus**, au service technique de la commune **Helperknapp**, où le public pourra en prendre connaissance sur **rendez-vous pris au préalable**.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune ([www.helperknapp.lu](http://www.helperknapp.lu) – Actualités). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans ce délai, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées **par écrit** au collège des bourgmestre et échevins.

le Bourgmestre,  
MANGEN Paul



le Secrétaire,  
SCHEIDWEILER Jeff

